

Assistance technique pour l'amélioration des conditions d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage.

Conseil Départemental Haute Garonne

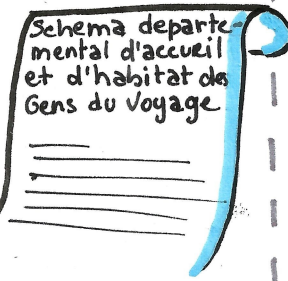
Contexte législatif



Loi Besson de 1990

Oblige les communes de + de 5000 habitants à réserver des terrains aménagés aux gens du voyage.

Impose aux départements de se doter d'un schéma prévoyant "les conditions d'accueil spécifiques aux Gens du Voyage." (SDAHGDV)



2^e loi Besson de 2000

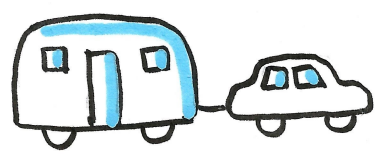
Introduit la notion de résidence mobile.



Prend en compte les Grands Passages et l'habitat adapté.

Aires permanentes d'accueil

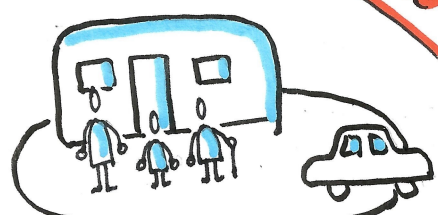
accueil des itinérants



Formes d'accueil et d'habitats des gens du voyage.

Terrains Familiaux

Répond à un besoin d'ancrage

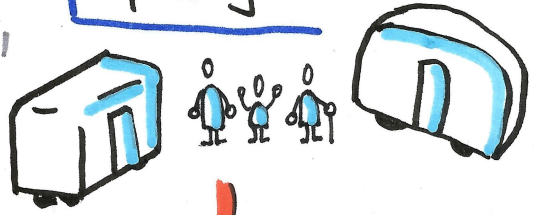


Peut être réalisé par un bailleur social

Aires de grands passages

Répond à un besoin d'ancrage fort

Habitat adapté



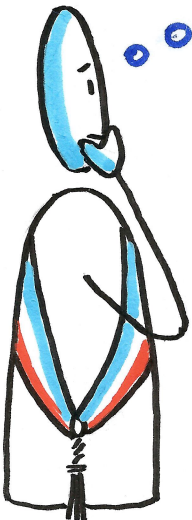
Pour les rassemblements traditionnels ou occasionnels

Nobilisation des aires d'accueil comme lieux d'ancrage / résidentialisation

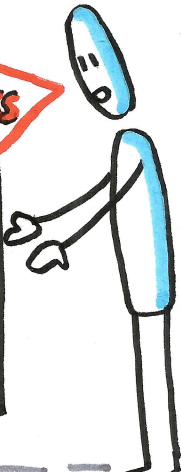
Ancrage dans le stationnement illégal « tournant »

Ancrage en zone non-constructible

Problématiques liées à des situations d'ancrage non accompagnées



- CONSÉQUENCES**
- Saturation des aires d'accueil
 - Situations d'irrégularité et de conflit avec les plans d'urbanisme
 - Habitats insalubres, dégradés, voire dangereux
 - Non raccordement aux réseaux collectifs
 - ...



Notre mission en Haute-Garonne

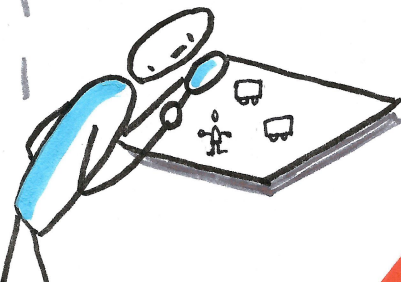
Présenter le SDAHGDV de Haute-Garonne aux EPCI

MOBILISER

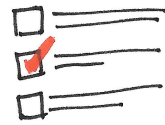


Approfondir la connaissance des situations d'ancrage et des conditions d'accueil locales

Énoncer, avec les EPCI, des priorités pour chaque territoire



Avec les EPCI, identifier des solutions d'accueil et d'habitat adaptées à ces priorités



Ecrire une feuille de route et valider des engagements